

## Courrier d'interpellation de l'URIOPSS sur les appels à projet sociaux et médico-sociaux en Pays de la Loire

Le 3 avril 2013, l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) des Pays de la Loire a adressé aux pouvoirs publics régionaux (Préfectures, Agence Régionale de Santé et Conseils Généraux), un **courrier d'interpellation relatif aux appels à projets sociaux et médico-sociaux**.

Cette lettre ouverte a pour but de faire part des préoccupations et propositions du secteur, concernant les impacts de ces procédures sur le secteur associatif du champ social et médico-social. La mise en œuvre des appels à projets sur le territoire des Pays de la Loire est effective depuis deux ans. En lien avec la veille qui a été mise en place par l'URIOPSS et le retour de ses adhérents, des propositions d'amélioration avaient déjà été émises en 2011.

Le courrier adressé cette année fait état de 8 constats, enrichis de propositions concrètes. L'URIOPSS constate que la mise en concurrence et la perte d'initiative des associations, dénoncées par le réseau URIOPSS/UNIOPSS dès 2009, ont des impacts réels en région (« Les associations de solidarité face aux logiques de mise en concurrence », position politique de l'UNIOPSS, 2009).

La procédure d'appel à projet s'avère être bien plus qu'une nouvelle procédure technique : elle est avant tout le reflet d'une politique de mise en concurrence des acteurs. Répond- t-elle pleinement aux finalités techniques qu'elle vise ?

*« Nous ne refusons pas la concurrence, ce serait absurde, mais nous ne voulons pas de marchandisation du social qui conduirait, tôt ou tard, à une protection sociale duale, contraire aux principes de la solidarité collective qui fait partie de notre contrat social ».*

(Dominique Balmay, Président de l'UNIOPSS, mars 2013).

La concurrence, organisée par les appels à projets, menace la diversité des acteurs, nécessaire à la vitalité d'un territoire. Elle menace l'équilibre relationnel entre associations et pouvoirs publics, qui se construit dans le partenariat, le respect et la confiance. La cohésion sociale se construit à tous ces niveaux.

C'est dans le but d'échanger sur ses observations et propositions, que l'URIOPSS Pays de la Loire a sollicité une rencontre avec les services des différents pouvoirs publics concernés.

A ce jour, les conseils généraux de Vendée et de Loire-Atlantique, ainsi que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Loire-Atlantique, y ont répondu favorablement.

### **Contact presse :**

URIOPSS Pays de la Loire- Emma LECOQ - 02 51 84 50 10, [documentation@uriopss-pdl.asso.fr](mailto:documentation@uriopss-pdl.asso.fr)  
**Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux**

L'URIOPSS, Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux, regroupe 300 organismes privés à but non lucratif de solidarité en région Pays de la Loire. Ces organismes gèrent environ 750 Etablissements et Services des secteurs sanitaire, social, médico-social et caritatif, soit plus de 25 000 lits ou places, plus de 15 000 salariés et 15 000 bénévoles.

L'URIOPSS des Pays de la Loire regroupe et soutient dans leur développement et leur fonctionnement les organismes (dans les domaines de l'enfance et de la famille, de la lutte contre les exclusions, du handicap et des personnes âgées). Acteur de l'Economie sociale et Solidaire, participant à la construction du lien social et à la lutte contre toutes les formes d'exclusions, ses actions sont motivées par la volonté d'agir collectivement au bénéfice de la personne.